Commission paritaire pour le travail intérimaire et entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité

3220100 Entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité

Prime de fin d'année 1
Frais de transport 1
Vêtement de travail 2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708
Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 10 mai 2007 (83.209) modifiée par la CCT du 7 novembre 2007 (85.894)
Prime de fin d'année des travailleurs
Tous les articles, l'art.2§1 est complété par les dispositions de la CCT 85.894.
Durée de validité : 1er décembre 2006 pour une durée indéterminée, aussi la modification.

CCT du 6 juin 2016 (134.435)
Bénéficiaires et modalités d'octroi et de paiement des avantages complémentaires à charge du "Fonds de sécurité d'existence pour les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité
Les art. 1 à 4, et 8.
Durée de validité : 1er janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Frais de transport

CCT du 24 mai 2006 (80.149)
Intervention financière dans les frais de déplacement
Tous les articles.
Durée de validité : 1er juillet 2006 pour une durée indéterminée.
(Les dispositions de la présente convention collective de travail ne sont pas applicables aux employeurs qui organisent totalement le transport des travailleurs à leur propre compte).

CCT du 14 juillet 2009 (95.427)
Remboursement des frais de transport pour les déplacements effectués à la demande de clients pour les courses ménagères
Tous les articles.
Durée de validité : 1er juillet 2009 pour une durée indéterminée.

CCT du 17 avril 2013 (115.003)
Indemnisation du temps de déplacement et remboursement des frais de déplacement entre le domicile d'utilisateurs successifs
Tous les articles.
Durée de validité : 17 avril 2013 pour une durée indéterminée.

CCT du 6 juin 2016 (134.432)
Intervention dans les frais de transport entre le domicile et le lieu de travail
Tous les articles + annexe.
Durée de validité : 1er juillet 2016 pour une durée indéterminée.
*(*Les dispositions de la présente convention collective de travail ne sont pas applicables aux employeurs qui organisent totalement le transport des travailleurs à leur propre compte.)

Vêtement de travail

CCT du 6 juin 2016 (134.433)
Mise à disposition et entretien du vêtement de travail
Tous les articles.
Durée de validité : 1er juillet 2016 pour une durée indéterminée.